

# COMMUNE DE ROMANS AIN

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023

Membres en exercice : 15 ; Membres présents : 11 ; Convocation du 20 juin 2023  
L'an deux mille vingt-trois le 26 juin, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil à la Mairie. La présidence de cette réunion a été assurée par Monsieur Jean-Michel GAUTHIER, Maire.

**Membres présents : Mesdames CURTIL Paulette, DUVILLARD Isabelle, LLORENS Marie-Hélène et SIMONET Chantal, et Messieurs BERARDET Jean-Noël, BONIN Patrick, CHATELET Jean-Marc, GAUTHIER Jean-Michel, GUINET Pierre, PERRADIN Laurent et Yoann RAVET**

**Membres excusés : Madame RAVOUX Annick (pouvoir M. Jean-Michel GAUTHIER) et MAGAUD Catherine et Messieurs AJOUX Romain, POLLIN Olivier.**

**Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Noël BERARDET.**

### DELIBERATIONS ET DECISIONS DIVERSES

#### **I - APPEL DES PRESENTS**

Monsieur le Maire ouvre la séance et l'appel est effectué.

Présentation du Conseil de Développement par Mesdames Karine CHATELET et HAFFNER Thérèse (cf support joint).

A noter la possibilité aux bénévoles d'intégrer le Conseil de Développement en cours de mandat.

#### **II- DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE**

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités

Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**A l'unanimité**, Monsieur Jean-Noël BERARDET est élu secrétaire de séance.

#### **III- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 30 MAI 2023**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu du 30 mai 2023.

**A l'unanimité**, le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 30 mai 2023.

#### **IV- BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2 – VIREMENT DE CREDITS : SECTION DE FONCTIONNEMENT POUR PRENDRE EN CHARGE LES TRAVAUX DE PLOMBERIE DE LA SALLE POLYVALENTE**

La salle polyvalente fonctionne depuis plusieurs années et les urinoirs ainsi que les robinets de la cuisine doivent être remplacés.

Le devis de la société ALG PLOMBERIE s'élève à 2 259.60 € TTC maximum si les urinoirs doivent être changés du fait de la vétusté des tubulures ou à 1 725.60 € TTC en remplaçant seulement les tubulures.

Cette dépense n'était pas prévue au budget 2023, il convient donc de procéder à une décision modificative afin de prendre en charge les travaux.

- Compte 6068 (autres matières et fournitures) : - 2 300.00 €
- Compte 615221 (Bâtiments publics) : + 2 300.00 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative n°2.

**A l'unanimité**, le conseil municipal après avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°2.

#### **V- TAUX DE TAXE D'AMENAGEMENT POUR 2024**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les articles L. 331-1 et L. 331-2 du code de l'urbanisme,

**Vu** l'article 15 de la loi n° 2022-1499 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022 qui rend à nouveau facultatif le reversement de la taxe d'aménagement des communes aux EPCI,

**Vu** l'article 1379 du CGI,

**Vu** la délibération du 02/11/2011 mettant en place la taxe d'aménagement au taux de 1,5 %,

**Vu** la délibération du 07/10/2014 reconduisant l'application de la taxe d'aménagement et fixant le taux à 2% sur l'ensemble du territoire communal, et exonérant en totalité les abris de jardin d'une surface inférieure à 20 m<sup>2</sup> soumis à déclaration préalable,

**Vu** la délibération en date du 06/09/2016 modifiant le taux à 2,5 % et en conservant les exonérations en vigueur,

**Vu** la délibération du 16/11/2020 modifiant le taux à 3% et conservant les exonérations en vigueur,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir le taux de taxe d'aménagement à 3 % pour l'année 2024,

**A l'unanimité**, le conseil municipal décide, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

- De **MAINTENIR** le taux de la taxe d'aménagement à 3 % sur le territoire communal,
- De **MAINTENIR** l'exonération en totalité des abris de jardin soumis à déclaration préalable.

#### **VI- PROGRAMME TRAVAUX DE VOIRIE 2023 – CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une mise en concurrence relative au programme de voirie 2023 a été lancée le 05 mai 2023 pour un retour des entreprises le 12 juin 2023.

Deux entreprises ont répondu à cette consultation dans les délais :

- ROGER MARTIN AURA à VONNAS
- SOCAFL à PONT DE VEYLE

ENTREPRISE	TRAVAUX	UNITE	QTE	PRIX UNITAIRE H.T	TOTAL H.T.	TOTAL
<b>ROGER MARTIN AURA</b>	Préparation route de Charbonnière (balayage et PATA localisé)	m <sup>2</sup>	720.90	0.34 €	245.11 €	<b>15 546.27 € H.T. 18 655.53 € T.T.C</b>
	Réalisation enduit élastomère à l'émulsion 69% route de Charbonnière	m <sup>2</sup>	720.90	3.05 €	2198.75 €	
	PATA	T	4	1 345.00 €	5 380.00 €	
	Préparation route de Fromental (balayage et PATA localisé)	m <sup>2</sup>	2 278.00	0.34 €	774.52 €	
	Réalisation enduit élastomère à l'émulsion 69% route de Fromental	m <sup>2</sup>	2 278.00	3.05 €	6 947.90 €	
<b>SOCAFL</b>	Préparation route de Charbonnière (arrachage racines, démolition route)	m <sup>2</sup>	320.00	6.00 €	1 920.00 €	<b>28 472.55 € H.T. 34 167.06 € T.T.C</b>
	Empierrement	m <sup>3</sup>	100.00	45.00 €	4 500.00 €	
	Réalisation enduit bicouche à l'émulsion 65% et gravillons route de Charbonnière	m <sup>2</sup>	320.00	5.80 €	1 856.00 €	
	Délicage et balayage	m <sup>2</sup>	405.00	0.65 €	263.25 €	
	Rechargement en concassé	m <sup>2</sup>	405.00	5.10 €	2 065.50 €	
	Réalisation enduit bicouche à l'émulsion 65% et gravillons route de Charbonnière	m <sup>2</sup>	405.00	5.80 €	2 349.00 €	
	Préparation route de Fromental (balayage et PATA localisé)	m <sup>2</sup>	2 278.00	0.80 €	1 822.40 €	
	Réalisation enduit monocouche à l'émulsion 72% route de Fromental	m <sup>2</sup>	2 278.00	3.80 €	8 656.40 €	
	PATA AUTOMATIQUE	T	4	1 260.00	5 040.00 €	

Monsieur PERRADIN indique que seule l'entreprise SOCAFL est venue faire un état des lieux avant l'émission du devis. La société SOCAFL ajoute des travaux préparatoires d'arrachage de racines et de démolition de route pour la partie de Charbonnière. Le montant des travaux étant assez important, il ne sera pas possible d'effectuer ces derniers cette année.

La société ROGER MARTIN présente un devis à l'émulsion 69% qui ne répond pas à la commande d'émulsion à 72%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne retient pas les travaux de la route de Charbonnière pour cette année. Seule la route de Fromental sera effectuée ainsi que le PATA.

**A l'unanimité**, le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de retenir pour les travaux de voirie programme 2023, l'entreprise SOCAFL située ZA La Fontaine à PONT DE VEYLE pour un montant total n'excédant pas 15 518.80 € H.T., 18 622.56 € T.T.C correspondant aux travaux route de Fromental et Point à Temps Automatique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **VII- INFORMATIONS DIVERSES**

- Les tables et bancs de la cantine scolaire sont vieillissants et nécessite d'être remplacés. Monsieur le Maire informe qu'une demande de devis a été faite le 04 mai 2023 afin d'avoir un chiffrage pour évoquer le sujet avec les communes du RPI.

Trois fournisseurs ont répondu :

- MANUTAN COLLECTIVITES,
- SEMIO,
- COMAT et VALCO.

	MANUTAN COLLECTIVITES	SEMIO	COMAT & VALCO
DESIGNATION	PU HT	PU HT	PU HT
TABLE 4 PIEDS 180 X 80 CM T5 (71 CM) STRATIFIE	225,00 €		
GARANTIE 10 ANS ET ECO PARTICIPATION	5,04 €		
TABLE 4 PIEDS 180 X 80 CM T6 (76 CM) STRATIFIE	225,00 €		
GARANTIE 10 ANS ET ECO PARTICIPATION	5,04 €		
BANC 183 X 69 CM T5 (68,3 CM) AVEC DOSSIER	835,00 €		
GARANTIE 15 ANS ET ECO PARTICIPATION	9,60 €		
BANC 183 X 74 CM T6 (73,4 CM) AVEC DOSSIER	835,00 €		
GARANTIE 15 ANS ET ECO PARTICIPATION	9,90 €		
BANC 160 CM T5 (43 CM) SANS DOSSIER	111,09 €		
GARANTIE 5 ANS ET ECO PARTICIPATION	2,10 €		
BANC 200 CM T5 (43 CM) SANS DOSSIER	135,47 €		
GARANTIE 5 ANS ET ECO PARTICIPATION	2,38 €		
BANC 160 CM T5 (43 CM) AVEC DOSSIER	149,50 €		
GARANTIE 5 ANS ET ECO PARTICIPATION	2,38 €		
BANC 200 CM T5 (43 CM) AVEC DOSSIER	181,15 €		
GARANTIE 5 ANS ET ECO PARTICIPATION	2,66 €		
TABLE 4 PIEDS 180 X 80 CM T6 (72,9 CM) STRATIFIE		258,50 €	299,33 €
ECO PARTICIPATION		4,40 €	3,17 €
BANC 200 CM T6 (46 CM) SANS DOSSIER		145,96 €	
ECO PARTICIPATION		1,69 €	
CHAISE T6			65,00 €
ECO PARTICIPATION			0,72 €

Pour mémoire, les tables actuelles sont de dimension 180 X 80 cm hauteur 73 cm et les bancs de hauteur 43 cm. Après échange, le conseil retient MANUTAN COLLECTIVITES, mieux disant de cette consultation pour un montant de 4 045.92 € HT contre 4 465.60 € HT pour SEMIO. Le fournisseur COMAT & VALCO ne propose pas de banc et ne répond pas à la commande.

- Le lave-vaisselle de la cantine scolaire dysfonctionnait. L'agent devait faire un pré-lavage puis un lavage manuel après cycle. La société CUNY PRO est intervenue suite à la demande de la collectivité. Le technicien indique qu'il convient de changer le tourniquet de lavage ainsi qu'une rondelle antifriction de rinçage. Le devis pour le remplacement des pièces ainsi que l'intervention du 08 juin 2023 s'élève à 1 115.56 €. Au vu du devis, une consultation pour l'acquisition d'un nouvel équipement a été lancée. L'analyse comparative est en cours afin que la décision soit prise pour la rentrée soit de la réparation, soit de l'acquisition.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a la possibilité de s'inscrire à l'opération ville prudente. La clôture des inscriptions est le 15 septembre 2023. Monsieur PERRADIN revient sur le panneau « STOP » à poser allée de Romans. L'intersection est dangereuse et il est nécessaire d'agir dans les meilleurs délais.
- GRDF organise le mercredi 28 juin 2023 à 16h00 une plénière pour tout savoir sur le thème des Gaz Renouvelables et de l'Hydrogène Décarboné, suivie d'un cocktail.
- Monsieur le Maire annonce que trois élèves de la commune sont acceptés en classe sport études à Châtillon sur Chalaronne pour la rentrée 2024 et qu'un autre jeune est champion de France de VTT par équipe. Il est prévu de mettre à l'honneur ces jeunes Romansois.
- Pour la journée « Nettoyons la nature » programmée le 23 septembre 2023, la commune apportera son soutien à cette manifestation.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de nommer un référent déontologique. Ce point sera abordé au prochain conseil.
- Monsieur le Maire fait un appel aux volontaires pour compléter la liste des signaleurs à la course du Tour de l'Ain qui se déroulera le 31 juillet 2023 et qui traverse la commune de Romans.
- Monsieur Laurent PERRADIN évoque sa présence en binôme avec Monsieur Jean-Marc CHATELET aux ateliers sur l'eau co-organisés par la Préfecture de l'Ain et le Conseil Départemental de l'Ain le 20 juin 2023.
- Monsieur Pierre GUINET assisté de Messieurs Jean-Michel GAUTHIER, Laurent PERRADIN et Jean-Marc CHATELET seront présents le samedi 1<sup>er</sup> juillet 2023 à 11h00 à la salle polyvalente pour la préparation du plan d'évacuation de cette dernière.
- Madame Paulette CURTIL fait part du problème de bruit engendré par l'arrosage des arbustes des Pépinières SOUPE. Le voisinage, allée de Clerdan, avait déjà essayé de rentrer en négociation avec Monsieur SOUPE en 2022, en vain. Cette année le problème est à nouveau présent et il convient d'agir pour le bien des habitants.
- Monsieur le Maire indique qu'il convient de caler une date dans l'été pour casser le mur devant la mairie.
- Madame Marie-Hélène LLORENS évoque le problème de stationnement d'un véhicule au lotissement du Lac qui gêne le passage des camions (service d'incendie et de secours, collecte des ordures ménagères et livraison). Un courrier sera rédigé à l'ensemble des habitants du lotissement afin de rappeler que le stationnement des véhicules ne peut se faire qu'aux emplacements prévus à cet effet.

Après un tour de table, la séance est levée à 21H10

Réunion Maire / Adjointes le lundi 10 juillet 2023 à 18H30

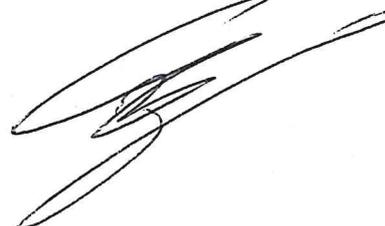
Séance du Conseil Municipal le lundi 17 juillet 2023 à 19H00

Romans, le 27 juin 2023

Le Maire,  
Jean-Michel GAUTHIER

The image shows the official seal of the Mayor of Romans (AIN) on the left, which is a circular emblem with a central figure and the text "MAIRIE DE ROMANS (AIN)". To the right of the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Jean-Michel Gauthier".

Le secrétaire de séance,  
Jean-Noël BERARDET

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Jean-Noël Berardet", written in a cursive style.